



Exposition 2024-2025
Libérer et refonder la France, 1943-1945

Ressources Panneau 12

Refaire République et Nation, rénover, démocratiser

Le droit de vote et d'éligibilité enfin "accordé" aux femmes.

Cette conquête démocratique ne figure pas dans le programme du Conseil national de la Résistance du 15 mars 1944.

Le représentant des radicaux, Paul Bastid, s'y opposa et le CNR fonctionnait selon la règle de l'unanimité de ses membres. Le général de Gaulle, président du Comité français de libération nationale déclarait le 18 mars 1944 devant l'Assemblée consultative provisoire à Alger que *"le régime nouveau doit comporter une représentation élue par tous les hommes et toutes les femmes de chez nous"...*

Le 24 mars la Commission de réforme de l'État adoptait par 51 voix contre 16, un amendement du député communiste Fernand Grenier (un évadé de Châteaubriant), instituant le droit de vote des femmes : « *Les femmes sont électrices et éligibles aux mêmes conditions que les hommes* ». Le 21 avril 1944, l'article 17 de l'ordonnance portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération reprend les termes exacts de l'amendement Grenier. Le Comité Français de la Libération Nationale (CFLN) valide l'ordonnance. Puis le Gouvernement provisoire de la République Française (GPRF), qui remplace le CFLN à partir du 3 juin 1944, présidé par le général De Gaulle, le reprend dans son ordonnance du 5 octobre.

Les premières élections auxquelles les femmes participent sont les municipales d'avril-mai 1945. En Loire inférieure des femmes sont élues maires dans 8 communes dont 2 dans des communes de plus de 3500 habitant.e.s.

<https://shs.cairn.info/revue-bulletin-de-l-institut-pierre-renouvin-2017-1-page-137?lang=fr>

L'Assemblée constituante de 1945

80% des députés élus appartiennent au PCF, à la SFIO et au MRP.

33 femmes élues sur 586 sièges : 17 pour le Parti communiste, 6 pour la SFIO, 9 pour le Mouvement Républicain populaire (MRP) et 1 Parti républicain de la liberté (PRL).

<https://www.france-politique.fr/assemblee-nationale-1945.htm>

La sécurité sociale

L'idée d'une protection sociale date de la révolution. Le député Barrère avait proposé à la Convention un projet visant à *"élever chaque citoyen au dessus du premier besoin"*. Le projet tourna court. Des régimes particuliers ont vu le jour dans certaines professions (mineurs, cheminots, marins...). Les grandes grèves de 1920 vont mener à la création d'assurances sociales dont la mise en place n'est votée qu'en 1930. Non obligatoires, elles laissaient plus de la moitié des français sans aucune protection. La misère survenait avec la maladie ou l'accident : plus de salaire, plus d'emploi et des soins inaccessibles...

La Sécurité sociale demeure l'une des incarnations majeures de la solidarité nationale et de la justice sociale prônées par le programme du CNR prévoyant une caisse unique et obligatoire couvrant l'ensemble des risques sociaux, maladie, vieillesse, accident, invalidité... financée par

des cotisations et gérée par des administrateurs (¾ d'administrateurs représentant les travailleurs et ¼ représentant les patrons).

Extraits de l'exposé des motifs de l'Ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale

"La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes..."

"La Sécurité sociale répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère..."

"La sécurité sociale appelle l'aménagement d'une vaste organisation nationale d'entraide obligatoire qui ne peut atteindre sa pleine efficacité que si elle présente un caractère de très grande généralité à la fois quant aux personnes qu'elle englobe et quant aux risques qu'elle couvre. Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité ; un tel résultat ne s'atteindra qu'au prix de longues années d'efforts persévérants..."

La mise en œuvre de la sécurité sociale rencontre très vite des obstacles : les partisans d'une Sécurité sociale pour tous (option du régime général) s'opposent aux partisans des régimes spéciaux et d'une participation des mutuelles au système de santé. D'un côté le ministère du Travail, les partis de gauche, communistes et socialistes, la CGT, et de l'autre le ministre des finances (radical), le MRP (Mouvement Républicain Populaire, centriste démocrate chrétien), la CFTC, les mutuelles et la mutualité des fonctionnaires...

Ne seront concernés ni les salariés agricoles, ni les cadres, ni les fonctionnaires...

Des modifications substantielles en 1967, 1995 puis 2022 ont changé les règles de financement, d'organisation, de couverture et de gestion par les assurés... Les ordonnances de 1967 séparent les risques et introduisent la parité patronat/ouvriers pour les conseils des caisses.

"La sociale" film de Gilles Perret. Dossier pédagogique rédigé avec la Ligue de l'Enseignement

<http://www.lasociale.fr/wp-content/uploads/2016/03/DossierPedagogiqueLaSociale.pdf>

France détruite 1945

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/revue/la-reconstruction>

Loire atlantique

https://archives.loire-atlantique.fr/44/-video-l-histoire-en-images-1945-en-loire-inferieure/c_31246